

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Responsable du Relais Handicap**

DAJ-2022.01.01.50

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Stéphane BRUNAT**, Ingénieur d'études, Responsable du Relais Handicap du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, pour les actes suivants :

- Demande de recrutement, visas des contrats et attestations de service faits pour les tuteurs du Relais Handicap ;
- devis de prestations pour les accompagnements des étudiants suivis par le Relais handicap.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du service, **Monsieur Stéphane BRUNAT** est désigné ordonnateur délégué pour les engagements et l'émission des bons de commandes relevant des missions et activités du service, dans la limite de 3000€ HT.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 4

Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans le service et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

ARTICLE 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance

Le 04/01/2022

Le Délégué,

La Déléguée,

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Stéphane BRUNAT
Responsable du Relais Handicap

Transmis au Recteur le 03/01/2022

Affiché le 03/01/2022

Publié le 03/01/2022